AR Prefecture
082-218200871-20250717-DELIB5-DE
Reçu le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet à 18 h 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 juillet 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 13 Votants : 19 Résultat du vote : Unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Colette VERDOUX.

Procurations :

M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à Mme Anne BENAICHE
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
M. Jean-Pierre VALETTE a donné procuration à Mme Sonia PARRIEL

Excusés : - Absents :, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA, M. Pierrick THOMAS

M. Franck SEGONNE a été élu secrétaire.

Délibération n° 5 : Régime Indemnitaire police municipale

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 4 du 10 décembre 2024 instaurant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de la police municipale.

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 2 comme suit :
- De fixer le taux plafond pour la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à : 20 % pour le cadre d'emploi des agents de la police municipale.
Les autres articles restent inchangés.

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 19 juin 2025

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité.
- Approuve la modification ci-dessus à compter du 1er août 2025.

Ainsi fait et délibéré le 17/7/2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE LAFRANÇAISE (82) TARN ET GARONNE

Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Franck SEGONNE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)